

----- Courriel original -----

Objet:Re: Courrier de la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux (FSDL)

Date:2021-04-29 09:53

De:Laurence COHEN

À:secretaire@fsdl.fr

Bonjour

Suite au courrier du Docteur Solera, je vous prie de trouver ci-dessous, la question écrite que vient d'adresser la Sénatrice Laurence Cohen au Ministre de la Santé.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée de la réponse qui lui sera faite.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Yannick Marin

Collaboratrice parlementaire de Laurence Cohen, Sénatrice du Val-de-Marne



www.senat.fr
ALERTE PAR MÊL

Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Centres de santé dentaires et politique bucco-dentaire

Question n° 22619 adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé

Mme Laurence Cohen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le développement de centres de santé dentaires.

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a introduit un assouplissement législatif en transformant l'autorisation préalable des agences régionales de santé (ARS) à l'ouverture des centres en une simple déclaration, ce qui a facilité la création de telles structures. Ainsi, entre 2011 et 2016, le nombre de centres dentaires a progressé de 25 %, alors que celui des centres ayant une activité autre que dentaire a, quant à lui, diminué.

Parallèlement et paradoxalement à cet assouplissement, le nombre de contrôles a diminué. C'est dans ce contexte que l'affaire Dentaxia a vu le jour, avec des milliers de patientes et patients victimes non seulement de cette funeste gestion, où seule la rentabilité comptait, mais également d'une mauvaise qualité des soins. Suite à ce scandale sanitaire, deux rapports de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) en 2016 et 2017 ont été publiés pour éviter notamment de nouvelles dérives.

Malheureusement, les recommandations émises ont très peu été suivies d'effets. Des exemples de centres dentaires à vocation lucrative continuent à voir le jour sur le territoire national, souvent dirigés par des

financiers et non des chirurgiens-dentistes. Dans ces centres, des objectifs de chiffres d'affaires sont fixés aux dentistes pour augmenter leur rémunération, induisant des surtraitements, totalement inutiles voire dangereux pour les patientes et patients. De même, il semblerait que ces centres se spécialisent en implantologie, activité fortement rémunératrice au détriment des autres actes. Cette hyperspécialisation peut avoir à court terme un impact négatif sur les cabinets de chirurgiens-dentistes libéraux notamment, déjà touchés par les effets de la crise sanitaire et le report de soins.

Aussi, elle lui demande ce qu'il entend faire pour suivre les recommandations de l'IGAS, notamment pour encadrer l'ouverture de ces centres et davantage contrôler leurs activités.

Elle lui demande également un premier bilan de la mise en place du plan 100 % santé pour les soins dentaires, notamment sur le panier de soins et l'effet éventuel sur le renoncement aux soins.

Elle rappelle que sa famille politique porte la mise en place d'un véritable reste à charge zéro avec le remboursement à 100 % par la sécurité sociale, permettant ainsi aux patientes et patients même non bénéficiaires

d'une complémentaire de santé, de pouvoir accéder à ces soins. Enfin, elle lui demande s'il entend mettre en œuvre, comme le fait le département du Val-de-Marne depuis de nombreuses années, une stratégie nationale en matière de santé et de prévention bucco-dentaire, dès le plus jeune âge, seule à même de lutter contre les inégalités sociales dans l'accès et le renoncement aux soins.